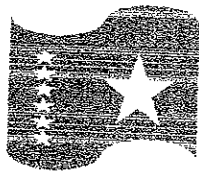


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



INSTITUT DES JARDINS ZOOLOGIQUES
ET BOTANIQUES DU CONGO

Entreprise Publique créée par
Ord. n° 78/215 du 05 Mai 1978



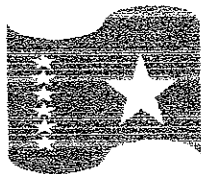
« IJZBC »

Comité National n° 35,
Cité des Sciences de la Santé
Kinshasa / XI
(32) 25 25 00 00

**DECLARATION DE L'INSTITUT DES JARDINS
ZOOLOGIQUES ET BOTANIQUES DU CONGO
A LA CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE
MONDIALE POUR LA SURVIE ET LA PROTECTION
DES GRANDS SINGES**

Septembre 2005

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



INSTITUT DES JARDINS ZOOLOGIQUES
ET BOTANIQUES DU CONGO

Entreprise Publique créée par
Ord. n° 78/215 du 05 Mai 1978



« IJZBC »

Comité d'administration
Congo Kinshasa
V. de la République
15, boulevard de la République

**DECLARATION DE L'INSTITUT DES JARDINS
ZOOLOGIQUES ET BOTANIQUES DU CONGO
A LA CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE
MONDIALE POUR LA SURVIE ET LA PROTECTION
DES GRANDS SINGES**

Septembre 2005

**DECLARATION DE L'INSTITUT DES JARDINS
ZOOLOGIQUES ET BOTANIQUES DU CONGO A LA
CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE MONDIALE
POUR LA SURVIE ET LA PROTECTION DES GRANDS
SINGES**



05 -09 SEPTEMBRE 2005 Kinshasa RDCongo

*Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de
la Nature, Eaux et Forêts ;*

*Monsieur le Directeur Général du Programme des Nations
Unies pour l'Environnement ;*

*Monsieur le Directeur Général de l'Organisation des
Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture;*

Distingués invités ;

Mes dames, Mes demoiselles et Messieurs.

Permettez -moi d'abord de remercier tous ceux qui de loin ou
de près, ont contribué à la tenue de cette **Première
Conférence Intergouvernementale Mondiale pour la
survie et la protection des Grands Singes.**

Nos remerciements autrement motivés s'adressent de
manière singulière à Son Excellence Monsieur le Président de
la République Démocratique du Congo, qui, non seulement a
bien voulu accepter de patronner les présentes assises, mais
s'était personnellement impliqué pour leur tenue chez nous,
en République Démocratique du Congo.

A ce chapitre de remerciements, nous réservons une place toute particulière à Monsieur le Directeur Général du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, et à Monsieur le Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture, tous deux initiateurs et fondateurs du **GRASP, le PROJET POUR LA SURVIE DES GRANDS SINGES.**

*Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement,
Conservation de la Nature, Eaux et Forêts ;
Monsieur le Directeur Général du Programme des Nations
Unies pour l'Environnement ;
Monsieur le Directeur Général de l'Organisation des
Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture ;
Distingués invités ;
Mes dames, Mes demoiselles et Messieurs.*

Notre propos du haut de cette tribune n'est nullement un discours magistral sur la conservation de la Nature en République Démocratique du Congo, et encore moins dans le monde, car les éminents orateurs qui nous ont précédés vous en ont déjà si brillamment parlé.

A travers notre message, notre souhait le plus ardent est simplement de partager avec vous l'expérience et les perspectives d'avenir de la République Démocratique du Congo en matière de la **Conservation ex - situ**, autrement dit , la conservation des espèces de la faune et flore en dehors de leurs habitats naturels.

C'est à l'aube du XX^{ème} siècle que ce mode de conservation a vu le jour en République Démocratique du Congo, avec la création en 1900, des Jardins Botaniques d'Eala dans la province de l'Equateur et de Kisantu dans la province du Bas-Congo.

Et par la suite, furent successivement créés : le Jardin Zoologique de Lubumbashi dans la province du Katanga en 1932, les deux Jardins Zoologique et Botanique de Kinshasa en 1936, et le Jardin Zoologique de Kisangani dans la province Orientale en 1951.

Comme vous pouvez le constater, avec ses Jardins centenaires, la République Démocratique du Congo est à l'avant garde de la conservation ex -situ en Afrique.

En ce qui concerne les grands singes plus particulièrement, nous portons à la connaissance de l'assemblée ici présente que les Jardins Zoologiques de la République Démocratique Congo ont toujours eu à héberger les trois espèces des grands singes présentes dans le pays à savoir ; le gorille, le chimpanzé et le Bonobo.

A ce sujet, nous ne pouvons passer sous silence les possibilités qu'offre l'hébergement de ces spécimens dans les Zoos, de nous intégrer dans des programmes de leur reproduction en vue de leur réinsertion dans leur milieu naturel.

Inspirée par l'étendue continentale de son territoire national, la République Démocratique du Congo avait opté de constituer dans ses villes et agglomérations, des Jardins vitrines de sa faune et flore nationales, pour permettre au grand public tant national qu'étranger de prendre

connaissance des espèces les plus représentatives de sa très riche biodiversité, avant même d'atteindre les parcs nationaux.

A travers les jardins zoologiques et botaniques les écoles primaires et secondaires, les Instituts Supérieurs et les universités ont à leur disposition, du matériel vivant pour la formation des jeunes, pour les études et pour la recherche sur la faune et flore.

Pour rendre toutes ces dispositions plus efficaces, la République Démocratique du Congo a, en 1978, regroupé tous ses Jardins en une institution d'intérêt public dotée d'une personnalité juridique, dénommée : **INSTITUT DES JARDINS ZOOLOGIQUES ET BOTANIQUES DU CONGO**, en sigle « IJZBC », spécialement chargée de la **conservation ex -situ** des éléments de la faune et flore pour les études, **l'éducation environnementale** et la promotion de **l'éco-tourisme de vision** en milieu urbain.

Lors du **Sommet Planète Terre** tenu à **Rio de Janeiro** en 1992, l'approche jumelée de la conservation à la fois in - situ et ex -situ c'est-à-dire la conservation dans les habitats naturels, et la conservation en milieu urbain, en dehors des habitats naturels ; fut consolidée par la **Convention sur la biodiversité**, spécialement en ses articles 8 et 9 qui consacrent les deux procédés de conservation comme devant, au plan stratégique, évoluer conjointement.

A ces jours, avec recul face à l'évolution spectaculaire des concepts et approches relatifs à la biodiversité et à la problématique spécifique de la survie et la protection des espèces menacées d'extinction, dont les grands singes, la République Démocratique du Congo est appelée à opérer

d'importantes mutations au sein de son Institut des Jardins Zoologiques et Botaniques : pour d'une part, adapter sa structure et son fonctionnement administratif aux réalités économiques ; et d'autre part pour intégrer ses plans et stratégies aux instruments cadres élaborés entre temps au plan national, et aux programmes sous - régionaux, régionaux et internationaux de la Biodiversité.

Ces mutations sont déjà en cours, et elles se poursuivront comme perspectives d'avenir de l'Institut des Jardins Zoologiques et Botaniques du Congo face aux enjeux à ce jour mieux compris.

Fondamentalement, l'Institut des Jardins Zoologiques et Botaniques du Congo est entrain de s'imposer le **PRINCIPE de GESTION PAR PROGRAMMES ET OBJECTIFS SPECIFIQUES** à COURT, MOYEN et LONG TERMES.

Pour ce faire, il s'est identifié **trois (03) axes cardinaux**, comme **PROGRAMMES MAJEURS** devant marquer son évolution et son devenir.

Le premier programme majeur de l'Institut des Jardins Zoologiques et Botaniques du Congo poursuit le **RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION** au niveau de chaque Jardin et de la Direction Générale.

Le **deuxième programme** vise la consolidation des **PLANS DIRECTEURS DES JARDINS** notamment par la prise en compte des prescrits de la Stratégie Nationale pour la survie des Grands Singes.

Quant au **troisième programme**, projeté à moyen et long terme, il consistera à renforcer le fonctionnement scientifique

des Jardins existants, et à étendre les activités de l'Institut pour couvrir progressivement toutes les grandes éco - régions de la République Démocratique du Congo, en y aménageant des installations appropriées pour la conservation et les études ex -situ des éléments vulnérables de la biodiversité nationale.

*Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement,
Conservation de la Nature, Eaux et Forêts ;
Monsieur le Directeur Général du Programme des Nations
Unies pour l'Environnement ;
Monsieur le Directeur Général de l'Organisation des
Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture;
Distingués invités ;
Mes dames, Mes demoiselles et Messieurs.*

Ayant été partie prenante à l'élaboration de la **Stratégie Nationale de la République Démocratique du Congo pour la survie et la protection des Grands Singes**, l'Institut des Jardins Zoologiques et Botaniques du Congo ne ménagera aucun effort pour la réussite de cette stratégie.

L'Institut des Jardins Zoologiques et Botaniques du Congo compte résolument sur les présentes assises pour la mise en œuvre des partenariats agissants en faveur des projets sectoriels inscrits dans la Stratégie Nationale de la République Démocratique du Congo pour la survie et la protection des Grands Singes.

Je vous remercie.

ILUMBE ya MPONDE

Administrateur Délégué Général

